

Conditions de réservations de visites commentées GROUPES

Le Pays Loire Touraine propose des visites commentées pour les groupes toute l'année sur réservation, sous réserve de disponibilité des guides conférenciers. Ces derniers sont tous agréés par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Article 1 : LIEU DE DEPART ET DUREE DE LA VISITE

Le rendez-vous est fixé par le Pays Loire Touraine selon la visite choisie.
La visite dure en moyenne 1h30.

Article 2 : RÉSERVATION DE LA VISITE GUIDÉE

La visite est considérée comme réservée à réception de ce formulaire par le Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine rempli et signé par le groupe (signifiant ainsi la pleine et entière acceptation des présentes conditions de réservations par le groupe). Cette confirmation devra intervenir au minimum 10 jours avant la visite.

Article 3 : PAIEMENT DE LA VISITE GUIDÉE

Sauf accord préalable, le paiement de la visite se fait sur place, juste avant la visite soit en espèces, soit par chèque à l'ordre du Trésor Public. Il peut se faire en intégralité en amont (avec réception au minimum 3 jours avant la prestation) mais uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Dans ce cas, le Pays Loire Touraine fera parvenir par courrier un ticket et un reçu au groupe réservataire.

Article 4 : DÉLAI D'ANNULATION ET PENALITE

Toute visite réservée, peut être annulée au plus tard 3 jours à l'avance (week-end et jours fériés exclus) par télécopie, e-mail ou courrier en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. Le chèque d'acompte sera alors restitué. Passé ce délai, la visite est due intégralement par le groupe.

Article 5 : NOMBRE DE PERSONNES PAR GROUPE

Le groupe doit être constitué de 5 personnes minimum et peut atteindre 35 personnes maximum pour effectuer une visite guidée. Au-delà de 35 personnes, la prestation d'un deuxième guide est obligatoire.

Article 6 : TARIFS

Les tarifs TTC des visites commentées sont les suivants :

- Visites commentées du lundi au samedi en français : 90.00€, somme forfaitaire pour 1h30 de prestation
- Visites commentées les dimanches, jours fériés, en nocturne (après 22h) ou en langue étrangère : 130.00€, somme forfaitaire pour 1h30 de prestation

Article 7 : VALIDATION DE LA RÉSERVATION

Toute visite guidée ne sera définitivement réservée qu'à réception :

- d'une part, d'un acompte d'un montant de 30€ (par chèque à l'ordre du Trésor Public). Cet acompte sera restitué contre le paiement au guide de la prestation complète (chèque ou espèces) le jour de la visite. Le guide remettra un ticket et un reçu au responsable du groupe.
- d'autre part, du bulletin de réservation de visite commentée accompagné des présentes conditions de réservation, dûment datés et signés par le groupe réservataire.

Article 8 : ANNULATION DE LA PART DU PAYS LOIRE TOURAINE

Si une visite réservée venait à être annulée par le Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine (absence du guide ou intempéries jugées dommageables au bon déroulement de la prestation), la visite ne serait pas due et l'acompte serait intégralement restitué au groupe.

Article 9 : RETARD DU GROUPE

En cas d'arrivée différée, le client doit impérativement prévenir le Pays Loire Touraine par téléphone au 02 47 57 30 83. Le guide reste en attente du groupe pendant le 1er quart d'heure suivant l'horaire de rendez-vous.

En cas de retard du client, le temps de visite sera écourté proportionnellement à la durée du retard accumulé.

Je soussigné,, certifie avoir pris connaissance des conditions de réservations ci-dessus mentionnées et les accepter.

Fait à,
le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)